

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 30 - 14 juin 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

ASSOCIATIONS

ZOOM SUR LES MESURES À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Un guide regroupe les dispositifs offerts au tissu associatif grâce au plan France Relance, répartis en 3 thématiques : relancer de nouveaux projets associatifs, créer de l'emploi dans les associations et soutenir les projets partout sur le territoire grâce à France Relance. Afin de découvrir des exemples concrets de bénéficiaires, retrouvez des « Portraits de la relance » comme par exemple à La Rochelle avec le projet « Les dunes fertiles », création d'une micro ferme maraîchère, à vocation sociale et solidaire.



ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES

SOUTIEN AU SECTEUR MUSICAL

Ce dispositif vise à soutenir la reprise d'activité des créateurs, des ensembles et orchestres, des lieux et festivals musicaux. Piloté par le ministère de la Culture via les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), le plan à destination du spectacle vivant musical favorisera une offre de programmations ambitieuses. Cette subvention peut bénéficier aux différents acteurs du spectacle vivant : labels, tiers lieux, ensembles et orchestres. L'échéance pour les demandes de subvention est fixée au **31 décembre 2022**.



ENTREPRISES

RAPPEL - NUMÉRISATION DES TPE : UNE AIDE ÉLARGIE ET PROLONGÉE

Ce dispositif concerne l'attribution d'un chèque forfaitaire de 500 euros en vue de couvrir tout ou partie des dépenses pour la numérisation endossées par des entreprises de moins de 11 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros HT. Ce programme est disponible jusqu'au **30 juin 2021** (jusqu'au 31 juillet pour les factures datées entre le 28 janvier et le 30 juin 2021).



SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS OU SERVICES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Cet appel à projets dénommé « i- Démo -soutien aux projets structurants de R&D » est mis en place par Bpifrance. Les bénéficiaires de l'aide sont des entreprises privées qui envisagent des dépenses d'investissement sur des phases de recherche industrielle ainsi que sur des phases de développement expérimental, avant le lancement éventuel d'un produit sur le marché. L'appel à projets est ouvert jusqu'au **3 mai 2022**.



LA PRIME À LA CONVERSION ÉVOLUE À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET PROCHAIN

Le dispositif s'adresse à tous les professionnels souhaitant changer leur flotte en se tournant vers des véhicules peu polluants en échange de la mise au rebut de véhicules polluants. La prime à la conversion est cumulable avec le bonus écologique. La demande liée à la prime peut se faire soit par l'intermédiaire d'un concessionnaire qui avance le montant de l'aide, soit en ligne sur le site dédié. Retrouvez l'ensemble des nouvelles conditions en cliquant sur le lien « +infos ».



CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance

CLIQUEZ ICI